



Exploitation mineure Salaire/ heures sup/ et autres

Par **julie3333**, le **12/03/2016 à 18:20**

Bonjour,

je suis en apprentissage, en CAP coiffure depuis 1 mois et 3 semaines je suis donc toujours en période d'essai. J'ai dix sept ans.

Mes horaires sur le contrat que j'ai signé sont: 10h - 18h

le mardi- mercredi- jeudi- vendredi- et samedi- avec 1h de pause et

j'ai une a deux semaines de CFA par mois.

En réalité je commence à 9h 30 et termine à 20h30 -21h, et je prends mon heure de pause quand ils me l'accordent, c'est à dire de 14h a 15h ou 15h a 16h ou 16h a 17 h ect.

Quand je suis en semaine d'ouverture je commence à 9h et termine quand il n'y a plus personne. J'ai fais deux ouvertures depuis le début de mon contrat avec la patronne, c'est à dire toute seule étant donné qu'elle n'arrive qu'à 10h15. L'ouverture consiste au nettoyage du salon- des bacs- des produits- faire les machines a laver remonter des sacs super lourds- passer l'aspirateur- plier 80 serviettes- répondre au message facebook et vocaux.

Je travaille les samedis des semaines où je suis au CFA et même un vendredi après les cours. (sachant que je fini les cours a 12h45 sur CARROS et que je dois être au salon a 14h sur NICE juste le temps du trajet donc je n'ai pas le temps de manger)

Je suis normalement payée 390, 62 euros et le salon est censé me payer les heures supplémentaires : 50 euros pour les samedis travaillés lors de mes semaines de CFA et 50 euros par mois pour toutes les heures supplémentaires.

En vérifiant mon salaire je compte 354,43 euros ... C est déjà pas mal le mois dernier ils m avais payer 150,02 euros...

Mes patrons m'ont bien fais comprendre qu'ils ne fallait pas que je sois en retard (ce que je trouve tout à fait normal) mais je suis clairement obligée de faire les heures supp' sous peine de licenciement.

Ils m'ont aussi fait comprendre que si j'étais malade je ne devais pas poser d'arrêt maladie.

J'ai eu 3 retards au salon un de 2 minutes l'autre de 14 minutes et un au CFA où j'ai manquée 2 heures de cours. Les patrons m'ont fait rattraper mes 2h d absence au CFA avec une après midi complète le vendredi en question.

J'ai eu un arrêt maladie de 4 jours, j'étais à l'hôpital, ma mère a déposé le certificat médical; ils étaient de très mauvaise humeur et voulaient absolument savoir pourquoi j'étais à l'hôpital et voulait déjà me virer cette fois. Je n'ai pas prolongée mon arrêt de travail alors que j'étais encore très faible.

Je me suis fait très mal au dos en portant des cartons trop lourd pour moi et en remontant la

poubelle le soir sur une vingtaines de marches. Je ne suis pas allé chez le médecin de peur d'être virée.

Ce matin, samedi 12 mars je n'ai pas pu aller au travail car j'ai vomi toute la nuit et la journée, je ne peux pas aller travailler dans ces conditions physiques, ils m'ont donc licenciée sans chercher à comprendre.

S'ajoute à ça beaucoup de pression moral, des paroles rabaissantes devant les clients etc... Je suis épuisée physiquement et moralement.

J'ai une maladie qui de base m'affaiblie beaucoup depuis mes 4 ans (fibromyalgie) mais je tâche de la surmonter.

Quelles solutions sont à ma disposition car je ne compte pas en rester là avec cette entreprise ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/03/2016** à **19:07**

Bonjour,

Vous parlez de licenciement alors que d'une part, vous êtes en période d'essai et que d'autre part, ce n'est pas un CDI mais un contrat d'apprentissage donc que le terme est impropre, il devrait donc s'agir d'une rupture en respectant un délai de prévenance, il faudrait savoir si elle vous a été notifiée sous quelle forme et si elle a été éventuellement motivée...